

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Chésereux du jeudi 24 juin 2004**

Présidence: M. Alfred Leyvraz, président.

M. Leyvraz souhaite la bienvenue. La secrétaire passe ensuite à l'appel.

Membres présents:	36
Membres excusés:	7
Membres absents:	1
Total membres assermentés:	44

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 25 mars 2004
2. Assermentation d'un nouveau conseiller
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 39/2004 : Rapport sur l'exercice des comptes 2003
5. Préavis No 40/2004 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2003
6. Préavis No 41/2004 : Adhésion de la commune de Chésereux à la convention intercommunale définissant l'aide financière à l'accueil de la petite enfance
7. Préavis No 42/2004 : Participation de la commune de Chésereux au financement du télésiège « Dappes-Dôle ». Demande de crédit extrabudgétaire
8. Préavis No 43/2004 : Réfection des façades de la salle communale. Demande de crédit extrabudgétaire
9. Préavis No 44/2004 : Aménagement d'un réfectoire dans la salle No 2 sise au sous-sol de « L'école En Praz Corbet ». Demande de crédit extrabudgétaire
10. Propositions individuelles.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 25 mars 2004 :**

Roland Oppliger souhaite compléter au point 6, 2<sup>ème</sup> § « par une barrière amovible au niveau de l'accès de service ». Ce point sera ajouté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec cette modification.

### **2. Assermentation d'un nouveau membre :**

Alfred Leyvraz, Président, demande à l'assemblée de se lever pour l'assermentation de Jean René Lepezel. Il lit la formule du serment et souhaite la bienvenue à ce dernier.

Avant les communications de la Municipalité, Alfred Leyvraz, Président, demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de Roland Herren, décédé, mari de Madame Monique Herren, ancienne syndique, municipale et présidente du conseil général.

### **3. Communications de la Municipalité :**

Jacques Ansermet :

1. Les archives communales, déposées en grande partie dans l'abri sous la salle de gym, ont été mises en ordre grâce au travail soigneux de Raymonde Jaquinet. Elles sont à jour jusqu'en 1987. Certains documents datant de 1400. La mise à jour se poursuivra.
2. La mise à l'enquête de 6 places de parc à l'angle du chemin du Courtillet et du chemin En la Fin a soulevé beaucoup d'opposition et le projet a été retiré par la Municipalité.
3. En montant la route des forêts, en face de la maison de M. Mac Kay, un petit chalet avait été construit sans autorisation. Le propriétaire est le canton de Vaud. Il sera détruit prochainement et disparaîtra « en toute légalité ».
4. Un courrier a été adressé aux 4 manèges environnants pour leur demander d'observer la prudence envers les chiens et les piétons. La lettre a semble-t-il été bien reçue.

Robert Jaquinet :

1. Vendredi passé avait lieu, vers l'ancienne laiterie, le premier exercice conjoint des pompiers de Chésereux et de Gingins En cas de besoin, il y aura toujours environ 12 sapeurs disponibles, soit de Gingins soit de Chésereux.
2. Pour les travaux entrepris au bâtiment de la poste, à la salle de réunion et aux WC publics, le dépassement de crédit est de FR 12'795.-. Pour le bâtiment de la poste, le crédit a été respecté, pour le bâtiment administratif, quelques frais supplémentaires (changement de plafond, par-vent et modifications de l'éclairage, entretien de la cuisine en haut et au carnotzet. Pour le WC publics, dépassement de FR 659.- création d'une porte dans le local tennis, création d'un escalier et d'une rampe pour roller et poussettes.

Hélène Lasser :

1. 2 classes de Zursach sont en train de nettoyer le pâturage de la Barrillette avec l'aide des bûcherons. Pascal Ansermet confirme qu'ils font un excellent travail.

Christian Pierrehumbert :

1. Très bonne surprise pour le carrefour route de la Poste et Bonmont. Le crédit accordé de FR 464'500.- a été réduit à FR 390'916.-. Dépassements dans deux postes : arborisation et travaux de géomètre (dans le crédit initial, uniquement le carrefour était pris en compte et non la cadastration de la parcelle de l'école). Les divers n'avaient pas été chiffrés : ils se montent à FR 7'600.- pour les panneaux et le marquage.
2. La réfection de la route de Bonmont se fera à la rentrée par l'entreprise PERRIN pour un montant un peu inférieur à celui prévu.
3. Les chantiers en cours : on a commencé avec la route de Grens au lieu de la route de Crassier, à cause de la livraison du matériel. Le surfacage a été étendu jusqu'à l'entrée du village.
4. Sur la route de Crassier, les travaux se poursuivent normalement. Les gros travaux seront terminés pour le début de Paléo, mais le surfacage et les ajustements se feront après.

Georgette Ansermet :

1. Les travaux de séparatif à la route de la Florettaz seront terminés le 2 juillet.

### **4. Préavis No 39/2004 : Rapport sur l'exercice des comptes 2003 :**

Jacques Ansermet, Syndic, présente les comptes : il n'y a pas beaucoup de différence par rapport au budget, ce qui montre que les dépenses générales de fonctionnement sont bien suivies. Les rentrées fiscales ne présentent cependant pas toujours d'heureuses surprises. Le président de la commission de gestion, Walter Louis Gubler, lit le rapport de la commission.

**Vote : Les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

**5. Préavis No 40/2004 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2003 :**

Jacques Ansermet, Syndic, lit le rapport de la municipalité. Celui-ci est suivi du rapport de la commission de gestion lu par Patrick Addor.

**Vote : Le rapport de la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

**6. Préavis No 41/2004 : Adhésion de la commune de Chésereux à la convention intercommunale définissant l'aide financière à l'accueil à la petite enfance.**

Patrick Manduca rapporte pour la commission ad hoc en soulevant deux points que la commission désirerait changer. Hélène Lasser, Municipale, répond en précisant qu'une convention ne peut être changée. La mention de « l'accueil élargi » est un besoin pour tout le monde, tandis que « l'accueil à temps restreint » est vraiment de la facilité et ne concerne pas le gens qui sont obligés de travailler.

**Vote : 1 abstention, pas d'avis contraire, le préavis est accepté à la majorité.**

**7. Préavis No 42/2004 : Participation de la commune de Chésereux au financement du télésiège « Dappes-Dôle ». Demande de crédit extrabudgétaire.**

Pascal Ansermet lit le rapport de la commission ad hoc. Celui-ci est suivi du rapport de la commission de gestion lu par Walter Louis Gubler. Cette commission propose un amendement en « provisionnant le cautionnement ».

*Jacques Ansermet, Syndic, demande ce qui motive le provisionnement, vu le montant relativement faible et considérant le patrimoine financier que la commune possède. En plus, il s'agit d'un cautionnement, donc d'un potentiel de demande. L'avis de la Municipalité est que la somme est parfaitement gérable même pour une commune moins fortunée que Chésereux. Ce soir même, les communes de Genolier, Gland, Le Vaud et Prangins doivent également se prononcer. Les autres communes concernées ont toutes accepté le crédit demandé, ce qui prouve que la charge politico-émotionnelle a passé la rampe.*

Bernard Piaget demande quel est l'apport en capital.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que nous avons un peu plus d'actions que ce que nous payons.*

Bernard Piaget pense qu'un prix par action aurait pu être établi.

*Jacques Ansermet, Syndic, concède qu'en effet ce n'est pas très habituel.*

Michel Duffey aimerait savoir à quoi correspond les « autres recettes », point 2.

*Jacques Ansermet, Syndic, pense que ces autres recettes proviennent de la France. Il y a des recettes qui ont été volontairement ignorées. Il y a eu de mauvaises années, mais les dernières recettes se montaient à 1.2 – 1.4 millions. Ces recettes n'ont pas été exagérées.*

*Les téléskis sont remplacés par des télésièges, ces changements faisant partie des compensations écologiques autorisées par le canton.*

Philippe Pellegrin remercie la commission de gestion et est d'accord avec les conclusions de ce rapport.

Il trouve que c'est un investissement énorme pour une utilisation de quelques semaines par année. Il se demande également si une étude a été entreprise en ce qui concerne les parkings et les bouchons qui se formeront invariablement déjà dans la montée de St Cergue. Il propose de faire un don unique (env FR 200'000) et de se retirer d'un projet utopique qui est impossible à rentabiliser.

Yvan Laurent trouve que les téléskis sont vétustes et que s'ils étaient rentables les sociétés privées se seraient déjà investies. D'autre part, si ces télésièges fonctionnaient en été et si un restaurant s'ouvrait, la commune de Chésereux aurait-elle son mot à dire ?

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la PPA du Massif de la Dôle, duquel nous faisons partie (4 communes sont concernées) gère l'ensemble de l'opération. En tant que l'une des 4 communes, nous faisons partie intégrante et nous pouvons donner notre avis dans les séances qui continuent à ce sujet. Il est vrai qu'au point de vue financier, c'est cher. Les Français font aussi des efforts. Les communes genevoises participent aussi en promettant FR 700'000. C'est un projet qui concerne surtout les enfants et les écoles vu la proximité.*

**Vote :** pour le préavis avec l'amendement suivant : point 3 :

**« de cautionner le prêt LDR de FR 58'743.- et de le provisionner.**

Pour : 13, avis contraires : 15, abstentions : 8

Vote : pour le préavis :

Pour : 26, avis contraires : 6, abstentions : 4.

**Le préavis est accepté à la majorité.**

#### **8. Préavis No 43/2004 : Réfection des façades de la salle communale. Demande de crédit extrabudgétaire**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Jean-Claude Duperrex, celui de la commission de gestion, par Walter Louis Gubler. Pas de discussions.

**Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Préavis No 44/2004 : Aménagement d'un réfectoire dans la salle No 2 sise au sous-sol de l'école « En Praz Corbet ». Demande de crédit extrabudgétaire.**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Richard Noger, suivi de celui de la commission de gestion par Patrick Addor.

Robert Jaquinet, Municipal, commente le plan de la salle ainsi que les installations prévues.

Anne-Christine Jatton-Mathey fait remarquer que pour l'instant seulement 25 enfants peuvent être servis à Gingins, compte tenu de la structure actuelle et des aides bénévoles.

Robert Jaquinet répond qu'avec le futur agencement, 80 personnes pourront être servies, que ce soit dans le cadre scolaire ou autre.

**Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.**


#### **10. Propositions individuelles**

- ❖ Patrick Barras fait savoir qu'il y a des taches d'humidité dans les sous-sols de l'école et que les bancs extérieurs sont abîmés dus aux jeunes qui font du free style sur ceux-ci avec les rollers et les planches à roulettes.  
*Robert Jaquinet, Municipal, répond qu'il y a eu de gros problèmes de drainage, car le collège a été inondé et qu'une entreprise spécialisée a dû intervenir. Les dégâts ont pu être réparés et le mur humide va sécher pendant les vacances.*  
*Jacques Ansermet, Syndic, intervient au sujet des dégâts causés par les rollers. Une rampe a été construite, mais les « spécialistes » préfèrent les escaliers. A cela s'ajoute le bruit qui n'est pas négligeable pour les voisins ! Cette question a été débattue en Municipalité : faut-il intervenir, jusque où, y a-t-il lieu de placer un écriteau d'interdiction ou laissons-nous passer en favorisant le côté social et en laissant s'exprimer les jeunes. Il n'est en tous cas pas question de laisser se dégrader un patrimoine.*
- ❖ Jean-Marc Errecart se demande s'il y a aussi des mesures à prendre concernant les vélomoteurs qui tournent autour des places de jeux et dans le parking.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la Municipalité a pris des mesures et qu'il y en a moins qu'avant. Une partie du problème a été résolu. Il ne faut pas interdire ceux qui viennent pour parquer. On devra continuer d'être attentifs. Il nous rappelle que les conseillers communaux sont assermentés et qu'ils ont un certain pouvoir qu'ils peuvent utiliser dans ces cas-là.*
- ❖ Stéphane Zermatten a remarqué des tessons de bouteille et des « joints » autour de la rampe de skate et pense qu'une mesure doit être prise.  
*Jacques Ansermet, Syndic, fait remarquer que la rampe a coûté FR 17'700 et qu'elle peut à tout moment être démontée, placée ailleurs, voire vendue à une autre commune. Ce serait dommage, car il s'agit quand même d'une réponse à une demande de 124 jeunes du village. Si les éléments relevés prenaient une plus grande ampleur, il s'agira alors de faire quelque chose.*
- ❖ Yvan Laurent se demande si un courrier aux jeunes les aiderait à faire face à leurs responsabilités.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'un tel courrier a déjà été adressé aux familles. C'est un fascicule avec des règles claires et compréhensibles et les jeunes devraient se rendre compte de l'avantage de les suivre.*  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, ajoute que chaque fois qu'il a fallu intervenir, cela s'est fait d'une manière correcte.*

- ❖ Pascal Ansermet aimerait mettre en garde contre l'utilisation de produit de vaisselle dans les fontaines publiques. Cette eau va dans l'Asse et ce n'est pas écologique.
- ❖ Roland Oppliger a remarqué que des haies étaient foisonnantes et empêchaient une bonne visibilité dans le quartier En-la-Fin.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'un courrier demandant l'élagage pour le mois de juillet est déjà parti à la population.*


La séance se termine à 22 h 10 par une verrée.

Le président :

Alfred Leyvraz

La secrétaire :



Lilly Steimer


Approuvé à l'unanimité sans modifications en séance du 23 septembre 2004.

Le président :




Alfred Leyvraz

La secrétaire :



Lilly Steimer